

HÉBERT, Françoise, *La photocopie dans les bibliothèques canadiennes*, Photocopying in Canadian libraries. Montréal, ASTED; Ottawa, Canadian Library Association, 1988. 83, 75 p.

Jules Larivière

Volume 34, numéro 3, juillet–septembre 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052490ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052490ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Larivière, J. (1988). Compte rendu de [HÉBERT, Françoise, *La photocopie dans les bibliothèques canadiennes*, Photocopying in Canadian libraries. Montréal, ASTED; Ottawa, Canadian Library Association, 1988. 83, 75 p.] *Documentation et bibliothèques*, 34(3), 111–112. <https://doi.org/10.7202/1052490ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

cartes), soit sous forme textuelle (titres, tableaux, phrases condensées), ou encore sous forme illustrée (dessins, photos). Tous ces blocs ont enfin été inter-reliés, de façon à bien faire comprendre les relations entre les phénomènes: c'est d'ailleurs le but même de cet atlas que de privilégier les interactions entre les phénomènes, d'où le nom, *L'interAtlas*, pour le désigner.

Pour mieux illustrer cette approche, prenons un exemple. Une des six planches consacrées à l'eau s'intitule: «L'eau de tous les jours: une ressources collective fragile». La planche, divisée en huit sections, aborde autant d'aspects différents de cette eau de tous les jours.

Première section: schéma d'une tuyauterie. D'un côté: l'alimentation en eau, avec illustration des étapes de la filtration en usine (floculation, décantation, etc.); un énoncé: «Pour survivre, il suffit à l'homme d'absorber trois litres d'eau par jour, et avec 40 litres, il peut vivre dans des conditions très agréables». Au centre du schéma, illustration des multiples usages de l'eau (lessive, piscine, arrosage des pelouses...); nouvel énoncé: «Or tous les jours, nous utilisons en moyenne 260 litres». L'autre schéma illustre le traitement des eaux usées (décantation, digestion des boues, séchage des boues...); il y est question, entre autres, des coûts reliés à ce traitement des eaux usées. Et voilà pour la première section.

Par une progression à travers les huit sections de cette planche, on entreprend donc une réflexion complète sur le thème de cette «ressource collective fragile». Première section [abordée plus haut]: «Plus que le nécessaire?...» Quatrième section: «Le prix à payer»... Sixième section: «L'importance de la qualité de l'eau pour le loisir»; bref énoncé: «Au Canada, en 1980, 75% des loisirs étaient de nature nautique...» Septième section: «Une trop forte concentration». Nouveaux énoncés: «...Au Québec, la partie la plus méridionale offre les meilleures températures pour cette activité [la baignade]. Malheureusement, l'eau est en général trop polluée...» Huitième section: «De moins en moins accessibles»; constatation: «La dégradation des berges... et la privatisation qu'entraîne la pollution se traduisent par une diminution de 8% des plages publiques depuis 1979».

Sur une seule planche, donc, une information abondante, variée, illustrée de photos (multiplication des piscines privées...), de croquis (niveau de vie et consommation...) et évidemment, de cartes (Le Saint-Laurent sert de prise d'eau à 38% de la population du Québec).

Les auteurs, dans leur préface, ne signalent-ils pas que «l'ouvrage de référence cède le pas à un instrument de connaissance: on ne consulte plus un atlas, on apprend dans un atlas». Si cette phrase annonce bien la nouveauté et l'originalité de *L'interAtlas*, elle ne dit que trop sobrement son exceptionnelle richesse et ses grandes qualités. On ne voit pas comment un instrument qui fait une synthèse aussi pertinente de ce qu'il faut connaître sur les ressources du Québec et du Canada pourrait figurer ailleurs qu'au premier rang des ouvrages de référence sur le sujet.

Notons que *L'interAtlas* est aussi accompagné d'un *Guide d'utilisation*, d'un *Cahier d'activités* et d'un *Corrigé* à ce cahier d'activités. Cet atlas est fortement recommandé.

Pierre Lépine

Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

HÉBERT, Françoise, *La photocopie dans les bibliothèques canadiennes*. Photocopying in Canadian libraries. Montréal, ASTED; Ottawa, Canadian Library Association, 1988. 83, 75p.

En présentant de façon détaillée les résultats d'une enquête nationale sur le phénomène de la photocopie dans les bibliothèques canadiennes, le rapport Hébert vient rejoindre d'autres rapports du même genre publiés auparavant, notamment celui de Basil Stuart-Stubbs pour le Canada en 1971, celui de Barker pour la Grande-Bretagne en 1970 et celui de King Research pour les États-Unis en 1982.

Commandée par un regroupement de la plupart des grands organismes canadiens du monde des bibliothèques (dont l'ASTED, la Canadian Library Association, l'Association des bibliothèques de recherche au Canada et la Bibliothèque nationale du Canada), l'étude devait évaluer le volume, la nature et la répartition des photocopies effectuées dans les bibliothèques canadiennes et analyser les règlements et pratiques en matière de photocopie.

Le rapport comprend 36 tableaux bien présentés, chacun étant précédé d'un texte explicatif. Il s'agit véritablement d'une étude exhaustive du phénomène de la photocopie dans les bibliothèques. Tous les aspects y sont mesurés et analysés. La présentation est soignée et claire, le texte et les tableaux étant bien aérés. Une table des matières détaillée permet au lecteur de retrouver facilement et rapidement les données et l'analyse d'un aspect qui l'intéresse plus particulièrement. Cependant, compte tenu du prix (55\$), on aurait pu s'attendre à une impression et un caractère typographique de meilleure qualité. De plus, même s'il est évident qu'il ne s'agira pas du succès de librairie de l'année, le prix me semble beaucoup trop élevé, ce qui limitera malheureusement la diffusion.

La publication de ce document vient sûrement à point. En effet, au moment même où les représentants des nouvelles sociétés canadiennes de gestion des droits d'auteur s'apprêtent à entreprendre leurs premières négociations avec les responsables des bibliothèques concernant le paiement des droits de reproduction, les données compilées seront fort utiles pour les fins de discussions.

L'enquête révèle des données fort intéressantes, mais finalement assez peu surprenantes, si on considère que plusieurs chiffres ne font que confirmer ce que les principaux intervenants du milieu ont toujours prétendu. L'étude démontre clairement que les bibliothèques ne sont pas aussi coupables qu'on a souvent voulu le prétendre dans certains milieux quant au non-respect systématique des lois de droits d'auteur. On y apprend d'abord que 54% de toutes les photocopies effectuées dans les bibliothèques canadiennes sont tirées de *documents publiés* (livres, périodiques, publications gouvernementales, etc.), alors que 46% le sont de *documents non publiés* (documents personnels, administratifs ou d'archives). Dans 87% des cas, on ne photocopie qu'une seule copie et dans 79% des cas, on copie moins de 10 pages. Considérant la notion juridique d'utilisation équitable actuellement reconnue dans la loi canadienne sur le droit d'auteur, on peut donc prétendre que la très grande majorité des photocopies effectuées dans les bibliothèques canadiennes le sont dans les limites de la loi actuellement en force.

Les résultats de l'étude démontrent quand même que le phénomène de la photocopie est réel, et les chiffres sont impressionnants. Ainsi, le rapport fait état de 339 millions de photocopies par année dans 3 565 bibliothèques dans lesquelles on retrouve 4 487 photocopieurs. On y apprend aussi

que 45% de ces photocopies sont faites dans les bibliothèques d'enseignement, qui ne représentent que 9% du nombre total de bibliothèques, alors que 17% des photocopies sont faites dans les bibliothèques publiques qui, elles, constituent 43% des bibliothèques canadiennes.

Considérant les ententes internationales sur les droits d'auteur dont le Canada est signataire, les données statistiques sur le lieu de publication des documents copiés sont très importantes. À ce sujet, les chiffres du rapport Hébert sont très révélateurs: 50% des photocopies sont faites à partir de publications américaines (la proportion grimpe à 62% quand il s'agit de périodiques), alors que seulement 34% sont faites à partir de documents publiés au Canada. Quels seront les bénéficiaires des sociétés canadiennes de gestion de droits d'auteur?

Le rapport se termine justement sur une évaluation des données en fonction des résultats de l'étude de Stevenson Kellogg Ernst & Whinney, menée en 1986 pour le compte du Book and Periodical Development Council, et qui avait pour but d'évaluer financièrement la possibilité d'établir une société de gestion des droits d'auteur au Canada. Même s'il est difficile de comparer les chiffres des deux études, leur objectif et leur ampleur étant différents, on peut cependant conclure que Stevenson Kellogg a peut-être surestimé le potentiel de revenu de la photocopie dans les bibliothèques. En effet, Hébert présente à la fin de son rapport un modèle des photocopies de toutes les bibliothèques qui pourraient être soumises à une redevance. Elle conclut que des 339 490 000 photocopies faites dans une année, 5 852 925 pourraient être soumises à une redevance, compte tenu des données que son étude révèle, à savoir, le nombre de photocopies de documents publiés et non-publiés, les oeuvres faisant partie du domaine public, etc. Son analyse se termine finalement par une interrogation inquiétante pour les gestionnaires des futures sociétés de gestion des droits d'auteur: des 95 millions de photocopies sujettes à des redevances, quel pourcentage pourrait être exempté compte tenu de la notion d'utilisation équitable?

Document de consultation important et source d'informations sérieuses et fiables, le rapport Hébert sera sans doute dans quelques mois un outil de travail utile pour tous les gestionnaires de bibliothèques canadiennes.

Jules Larivière
 Directeur
 Bibliothèque de Droit
 Université d'Ottawa